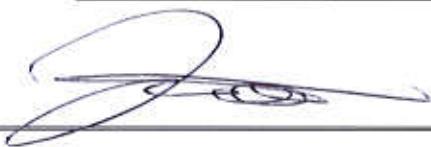


MANUEL DE GESTION

<i>Sujet :</i> Politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif		<i>Section :</i> SE 300
<i>Service :</i> <u>Services éducatifs</u> <i>Directrice:</i> <u>Marlène Bédard</u>		<i>Règlement no :</i> _____ <i>Politique no :</i> <u>335</u>
<i>Nouveau texte :</i> <input type="checkbox"/>	<i>Texte révisé :</i> <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Écrit de gestion :</i> _____
<i>Texte non révisé :</i> <input type="checkbox"/>	<i>Texte en révision :</i> <input type="checkbox"/>	<i>Politique no :</i> _____
<i>Document no :</i> _____ <i>Gesdoc :</i> _____	<i>Résolution no :</i> CC88/16-17 <i>Adoptée le</i> 26 avril 2017	
<i>Note ou remarque :</i> <hr/>		
<i>Approuvé par :</i> <u>Monsieur Luc Galvani, directeur général</u> <i>Signature :</i> 		<i>Nombre de pages</i> 12
<i>Date :</i> <u>2017-05-02</u>		

Politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif



Politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif

Projet

Préambule

Des problématiques comme l'embonpoint, l'obésité et la sédentarité ont des impacts importants sur le développement des jeunes, de leur santé et ultimement de leurs chances de réussite scolaire.

À l'instar du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), notre commission scolaire s'engage à améliorer la santé globale des jeunes dans le comté de Portneuf.

Nous vous présentons donc notre politique locale. Il s'agit de notre plan d'action afin de proposer à nos élèves un environnement propice à la saine alimentation et à l'adoption d'un mode de vie actif.

Nous comptons sur la mobilisation de nos différents partenaires afin de poursuivre ensemble ce virage santé... pour une meilleure qualité de vie.

Fondements

Notre politique locale s'inscrit dans une stratégie collective pour l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être des Québécoises et Québécois. Elle est inspirée des rapports d'experts internationaux, dont ceux de l'Organisation mondiale de la santé.

Elle fait suite au/à la :

- Plan d'action gouvernemental « Investir pour l'avenir » duquel découle la politique-cadre du MÉES *Pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*.

Elle s'appuie sur :

- Une alliance entre sept ministères et trois organisations gouvernementales;

- Une entente de complémentarité de services entre les réseaux de la Santé et des services sociaux et de l'Éducation.

Elle prend en compte les principes sous-jacents au renouveau pédagogique véhiculés principalement dans :

- Le Programme de formation de l'école québécoise;
- Le Régime pédagogique;
- Le Cadre de référence « Les Services éducatifs essentiels à la réussite ».

Elle tient également compte pour l'élaboration de son plan d'action de/du/des :

- L'Approche École en forme et en santé;
- La Stratégie d'action jeunesse;
- La Loi sur le tabac et le plan québécois de lutte contre le tabagisme 2006-2010;
- Le Guide alimentaire canadien;
- Les cibles prévues dans les plans stratégiques du MÉES et du MSSS;
- Le Plan stratégique de la Commission scolaire de Portneuf;
- La convention de partenariat de la Commission scolaire de Portneuf.

Champs d'application

La présente politique s'applique, à tous les établissements scolaires (écoles et centres), aux services de garde, au centre administratif et aux autres lieux appartenant à la Commission scolaire de Portneuf.

Les concessionnaires des services alimentaires sont bien sûr soumis à ladite politique lorsqu'ils ont à choisir des produits alimentaires et à répondre de leur qualité ou de leur quantité.

Finalement, tous les partenaires habituels impliqués dans les diverses activités de la Commission scolaire ont également à respecter la politique qu'ils soient membres du personnel, parents, élus ou autres. Tout cela dans un souci évident de cohérence et dans le but avoué d'atteindre les objectifs visés d'en faire profiter toute la communauté, et ce, dans les meilleurs délais possible.

Principes

La Commission scolaire reconnaît l'importance de favoriser de saines habitudes de vie auprès de ses élèves et de son personnel.

La Commission scolaire considère qu'une bonne alimentation et la pratique régulière d'activités physiques améliorent la réussite éducative.

La Commission scolaire choisit de travailler avec ses partenaires du secteur de la santé afin de soutenir ses écoles dans leurs interventions à court, moyen et long terme, visant l'atteinte des objectifs du virage santé.

La Commission scolaire exerce une supervision quant à certains aliments (valeur nutritive, risques d'allergies).

Objectif général

Cette politique comporte deux volets : l'alimentation et l'activité physique. Elle a pour objectifs :

- d'amener les élèves, jeunes et adultes, de même que les membres du personnel, à prendre soin de leur santé;
- de circonscrire les responsabilités des gestionnaires et des différents intervenants dans l'application de cette politique.

Objectifs spécifiques

- S'assurer de l'application de la présente politique dans les divers points de service de la Commission scolaire.
- Définir les rôles et responsabilités de tous les intervenants associés à cette politique.
- Mettre en place divers moyens de communication, de promotion, de formation visant à soutenir les écoles et les centres.

Encadrement

La collaboration de la Commission scolaire avec ses partenaires (MSSS et MAPAQ) permet :

- d'établir les exigences ou attentes afin de superviser la distribution alimentaire des différents points de service;

- de mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent l'acquisition d'habiletés pour développer de saines habitudes de vie;
- de sensibiliser les parents aux saines habitudes de vie et au mode de vie physiquement actif afin qu'ils soutiennent les efforts du milieu scolaire et assurent une continuité.

Mise en garde

L'approche éducative privilégiée pour la mise en place de la politique et son actualisation doit tenir compte de certains besoins particuliers.

En effet, nous continuerons à prévenir, éduquer et intervenir en matière d'allergies alimentaires.

Nous entendons aussi proposer certaines mesures d'aide à l'intention d'élèves qui seraient sujets à l'exclusion sociale à cause de l'embonpoint ou de troubles alimentaires comme l'anorexie et la boulimie.

En définitive, nous voulons proposer à chacun une approche éducative respectueuse des différences.

Partage des responsabilités

- Le conseil des commissaires
 - Adopte la politique et en fait la promotion auprès de ses partenaires (municipalités et autres).
- Le service des ressources matérielles
 - En collaboration avec les Services éducatifs, revoit les exigences touchant les concessionnaires (contrat type), les points de service et les distributrices;
 - Gère les appels d'offres concernant les services alimentaires en collaboration avec les directions d'établissements;
 - S'assure de supporter techniquement les directions d'écoles pour les achats d'équipements en lien avec la nouvelle politique.
- Les Services éducatifs
 - Soutiennent les écoles dans les diverses activités favorisant le virage santé;

- Établissent un plan de formation prioritairement à l'intention des enseignants en éducation physique, en science et technologie et des intervenants des Services éducatifs complémentaires;
 - Favorisent le partenariat avec les intervenants du MSSS;
 - Rendent compte dans le rapport annuel de la Commission scolaire du niveau d'atteinte des objectifs visés.
- Le conseil d'établissement
 - S'assure, lors de l'évaluation de la Convention de gestion et de réussite éducative, que l'école joue son rôle afin d'atteindre les objectifs prévus dans la politique en :
 - Donnant son avis à la Commission scolaire;
 - Fournissant tout renseignement exigé par la Commission scolaire;
 - Faisant connaître son plan d'action à la communauté (rapport annuel ou autre).
- La direction d'établissement
 - S'assure de l'actualisation de la politique dans son école (respect des encadrements : menus, équipements, locaux, etc.);
 - Valorise la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif auprès des élèves, des parents et du personnel.
 - Rend compte à la communauté des réalisations (rapport annuel ou autre).
- Le concessionnaire
 - Respecte la politique locale et se conforme aux modalités de gestion du contrat.
- Les élus, les employés, les élèves et nos partenaires habituels
 - S'informent des enjeux, des conditions et exigences liées à la politique;
 - Font preuve d'ouverture par rapport aux diverses activités proposées;
 - Se mobilisent personnellement afin de manger mieux et de bouger plus.

Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de la présente politique est prévue dès son adoption.

Sources

Notre politique est inspirée des politiques locales des commissions scolaires suivantes :

- Commission scolaire Beauce-Etchemin
- Commission scolaire Le Chemin du Roy
- Commission scolaire de Laval
- Commission scolaire des Navigateurs
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Elle s'appuie aussi sur le modèle proposé par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale *Pour un virage santé à l'école, politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* (MÉES).

Cette annexe se veut une élaboration de règles devant régir la gestion des services alimentaires à la Commission scolaire de Portneuf.

ÉTAPES DE GESTION

1. Standardisation des recettes

1.1 Utiliser des recettes en tenant compte de la politique alimentaire de la Commission scolaire.

2. Planification des menus

2.1 Consulter le conseil d'établissement et/ou le service de garde sur d'éventuelles modifications à leur menu.

2.2 Analyser, aux services de garde, les modifications, s'il y a lieu.

2.3 Penser les menus en tenant compte des couleurs, des textures et des valeurs nutritives en s'inspirant du Guide alimentaire canadien.

2.4 Établir le menu cyclique et des menus pour des occasions spéciales.

3. Approvisionnement et inventaire

3.1 Chaque établissement ou concessionnaire doit identifier et établir les modalités d'achats chez un fournisseur particulier après l'obtention des prix.

3.2 Choisir les fournisseurs selon la qualité du service et des produits et les prix de ceux-ci.

3.3 À la réception des marchandises :

- comparer la facture ou le bon de livraison avec le bon de commande;
- s'assurer que la qualité et la quantité sont conformes aux spécifications du bon de commande;
- refuser tout produit qui n'est pas conforme aux spécifications du bon de commande;

3.4 Entreposer et planifier la rotation des aliments selon leurs exigences respectives de conservation.

4. Productions d'aliments

4.1 Afficher les règles d'hygiène et de salubrité dans la manipulation des aliments et en surveiller l'application.

4.2 Contrôler l'accès aux espaces de préparation des aliments.

5. Distribution des aliments

5.1 Maintenir un système de prévention et de contrôle en vue de garantir la qualité et l'innocuité des aliments.

5.2 Manipuler les aliments de façon à en préserver les qualités et l'innocuité (réf. : guide MAPAQ).

5.3 Respecter les normes de conservation et de distribution des aliments.

5.4 Maintenir la température de conservation des aliments tel que prescrit.

5.5 Maintenir une température adéquate lors du service des aliments.

6. Sécurité et mesures d'urgence

6.1 Informer le personnel et les élèves impliqués relativement à :

- des techniques sécuritaires de manipulation d'aliments et d'équipement;
- des directives sur la prévention des accidents;
- des causes possibles d'incendie et d'accidents à l'intérieur des cuisines;
- des mesures à prendre en cas d'incendie localisé ou d'accidents;
- l'acquisition d'automatismes devant les risques;
- l'utilisation d'une trousse de premiers soins.

Bibliographie

- Guide d'application du règlement sur les aliments (R.R.Q., c. P-29, r.1)
(<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>)
- Formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaires MAPAQ
(<http://www.mapaq.gouv.qc.ca>)
- Loi sur les services de garde
(<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>)

Lexique

Usager

Toute personne qui fréquente un point de service alimentaire de la Commission scolaire, qu'il soit élève jeune ou adulte, membre du personnel ou invité.

Point de service

Nous entendons par point de service, tout équipement ou tout endroit choisi par la direction d'école pour offrir de la nourriture. Il peut s'agir d'une distributrice, d'une cafétéria, d'un local réservé dans un Service de garde ou ailleurs afin de répondre aux besoins alimentaires des usagers.

Services alimentaires

Les services alimentaires sont définis comme toutes les opérations entourant l'offre de produits aux usagers. Cela peut concerner la sélection, le contrôle de qualité, la transformation, la vente des aliments. Mais aussi la promotion, l'aménagement physique, etc.

Concessionnaire

Le concessionnaire est un entrepreneur privé à qui la Commission scolaire a confié la responsabilité de vendre des aliments aux usagers.¹

Saine alimentation

Ce qui est défini comme une alimentation de qualité (bonne valeur nutritive), variée (quatre groupes alimentaires) et servie en quantité suffisante selon chaque groupe d'âge selon le Guide alimentaire canadien de l'alimentation.

École en forme et en santé

L'approche École en forme et en santé s'actualise par une démarche qui consiste à réunir dans le projet éducatif, le plan de réussite de l'école et la Convention de gestion et de réussite éducative, ainsi que dans les plans d'action des partenaires, un ensemble de mesures de promotion de la santé et de prévention.

Ces mesures interpellent les jeunes, la famille, l'école, la communauté et visent à influencer sur les facteurs clés de la réussite que sont l'estime de soi, la compétence sociale, les habitudes de vie, les comportements sécuritaires, les environnements favorables et les services préventifs.

¹ Dans certains cas, des employés réguliers de la Commission scolaire assurent ce service.

Lignes directrices de la politique locale

Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive.

Éliminer les aliments à faible valeur nutritive dans l'offre alimentaire.

Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas.

Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion favorisant une saine alimentation et un mode de vie actif.

Informers périodiquement les parents de la communauté des différentes actions mises en place afin qu'ils soutiennent les efforts du milieu scolaire et assurent la continuité.

Établir et consolider des partenariats avec la communauté, notamment en favorisant l'achat auprès des producteurs agricoles locaux et régionaux.

